

UEBS

Centre spatial Guyanais

Kourou, le 22-12-2022
UEBS/22-009

N/Réf. : UEBS 22-009

INSTRUCTION UEBS 22 / N° 009

Objet : Lancements réussis en 2022.

Les lancements réussis en 2022 sont au nombre de 5. Le lancement VV22 du 20 décembre 2022 est un échec.

Il est rappelé que les primes de lancements réussis acquises au titre de l'année 2022 sont **payables au mois de janvier 2023**, à l'exception des départs en cours d'année, et du personnel intérimaire qui relève de modalités d'application spécifiques.

Montant de la prime de lancements réussis

Le montant des primes du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 s'élève à 130,00 € par lancement réussi conformément à l'instruction UEBS 22/006 du 25 mai 2022.

Pour un lancement réussi considéré, le montant de la prime unitaire de lancement est doublé si ce lancement est intervenu moins de 4 semaines après un précédent lancement, depuis le site du CSG, du même lanceur (exemple Ariane 5 puis Ariane 5) ou moins de 21 jours calendaires après un précédent lancement, depuis le site du CSG, d'un autre lanceur (exemple Ariane 5 puis Vega).

Pour la totalité de l'année 2022, le montant des primes de lancements réussis s'élève ainsi à 780 €.

Lancements réussis

VS 27 :	10/02/2022
VA 257 :	22/06/2022
VV 21 :	13/07/2022*
VA 258 :	07/09/2022
VA 259 :	13/12/2022

* ***Prime doublée***

Il est rappelé que ces primes sont payables pour les lancements réussis intervenus pendant la période des congés payés.

La Présidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a smaller, more complex mark.

Marie Anne CLAIR

Diffusion :

Toutes sociétés de l'UEBS

Toutes Organisations Syndicales Base